

Photographie 149 : Vue en direction du projet en esquisse depuis les abords de la D25, au sud de Lonlevade (Vue 27 du carnet de photomontages).



Photographie 150 : Vue en direction du projet en esquisse depuis la limite sud du hameau du Theix (Vue 30 du carnet de photomontages).



Photographie 151 : Vue en direction du projet en esquisse depuis la limite est des hameaux de la Ribière et du Peyroux (Vue 29 du carnet de photomontages).

6.2.6.4 Perceptions du projet depuis les axes de circulation principaux

Comme indiqué au 6.2.4.3, page 180, plusieurs facteurs de perceptions sont à prendre en compte depuis les axes de circulation (route ou voie ferrée) menant aux bourgs : l'observateur est en déplacement, l'observateur a un angle de vision très réduit, le sens de déplacement.

Cinq routes principales traversent l'aire d'étude immédiate. Les impacts du projet éolien sur celles-ci sont décrits ci-dessous. Les principales visibilitées sont localisées sur la carte page suivante.

La D19 du nord-ouest au sud-est de l'AEI

Cette route départementale permet de relier la ville d'Évaux-les-Bains au nord-ouest (localisée dans le périmètre de l'AER), à la vallée du Cher à proximité du hameau de Château-sur-Cher.

Dans la partie nord du tracé, les visibilitées sont quasi continues, accentuées par une trame bocagère presque inexistante (Vue 20 du carnet de photomontages). Passé Lonlevade, les vues s'estompent légèrement puis le relief localisé au niveau du Bois de la Roche limite nettement les visibilitées. La route suit ensuite un léger vallon, avant de rejoindre la vallée du Cher. Depuis ces secteurs, le relief en creux des vallons masque les vues en direction du projet éolien. *Malgré l'absence de visibilité en direction du projet depuis ces tronçons de route, l'impact du projet sur la D19 reste globalement fort.*

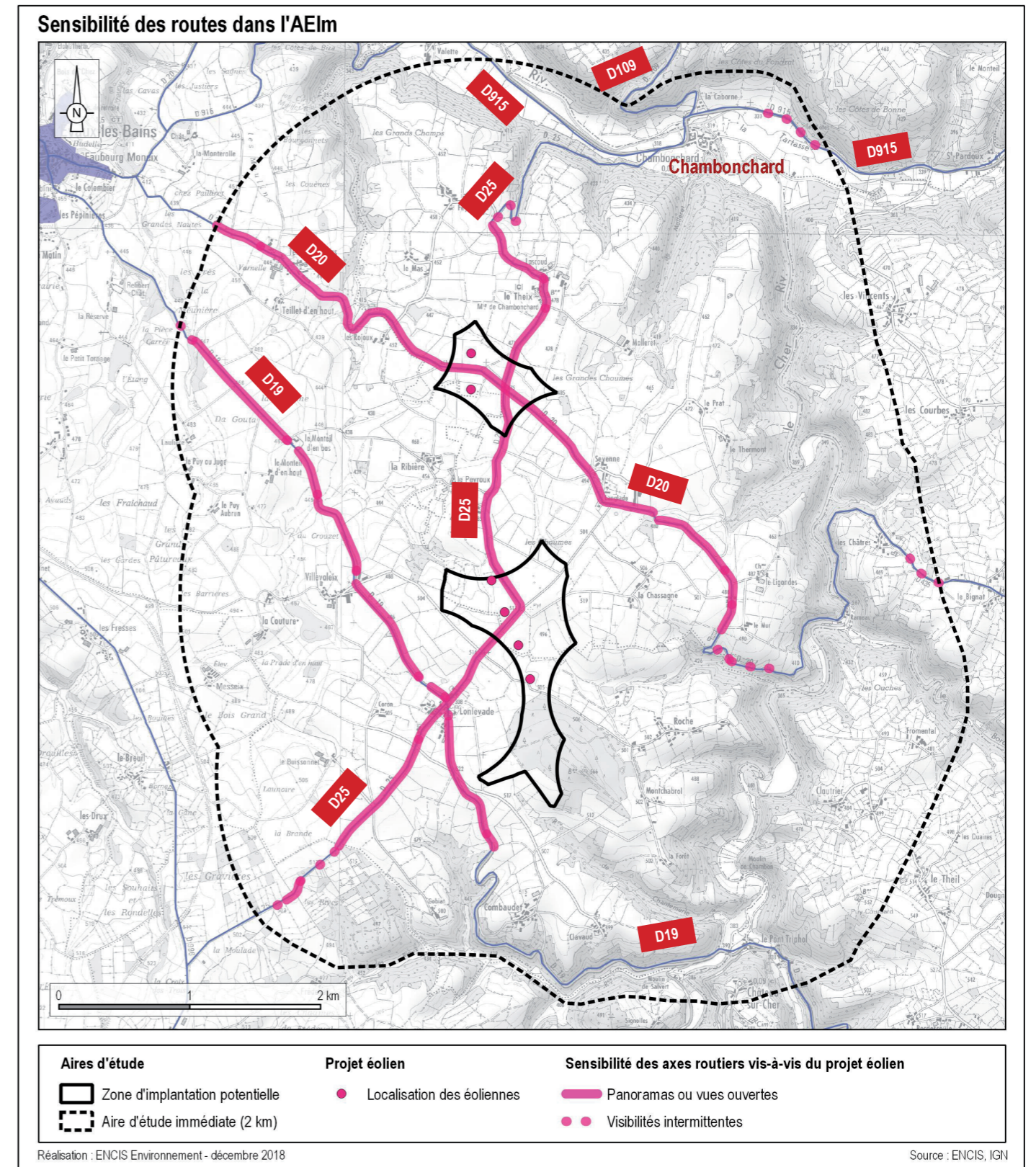
La D25 du sud vers le nord de l'AEI

Cette départementale permet de relier la D996 à l'ouest de l'AEI (dans le périmètre de l'AER) à la D915, située dans le creux de la vallée du Cher. Son tracé passe à proximité des éoliennes en projet et longe donc le parc éolien des Chaumes en fonctionnement.

Au niveau de la limite sud-ouest de l'AEI, les visibilitées sont généralement masquées par le relief, quelques boisements proches ainsi que la trame bocagère. Les vues sont ensuite plus directes, au fur et à mesure que l'on se rapproche de la zone d'implantation des éoliennes. Le projet est ainsi visible distinctement



Photographie 152 : Vue sur l'esquisse du projet éolien depuis la D19, à proximité du Monteil d'en Bas (Vue 20 du carnet de photomontages en annexe).



Carte 62 : Perception visuelle du projet depuis les routes principales de l'AEI.

depuis la limite sud du hameau de Lonlevade (Vue 27 du carnet de photomontages). La route passe ensuite au plus près des éoliennes qui exercent un effet de dominance important, notamment à proximité du hameau de la Ribière. L'angle de perception horizontal de l'éolien est alors supérieur à 180°. Plus au nord, les vues se font moins prégnantes, car la route descend dans la vallée du Cher et le relief vient masquer progressivement les éoliennes. Dans la vallée du Cher, les visibilitées sont inexistantes depuis la route. *L'impact du projet éolien sur la D25 est évalué globalement comme fort.*

La D20 puis D435 du nord-ouest vers l'est de l'AEI

Cette départementale permet de relier le bourg d'Évaux-les-Bains, au nord-ouest de l'AEI (dans le périmètre de l'AER) à la D435 après avoir traversé la vallée du Cher. Son tracé coupe celui de la D25 et passe entre les éoliennes E1 et E2.

La D20 sillonne un léger plateau depuis le bourg d'Évaux-les-Bains. Dans le périmètre de l'aire d'étude immédiate, les vues vers les éoliennes sont généralement assez ouvertes. Lors de la traversé des hameaux, ces perceptions sont estompées par la présence de bâtiments et par la végétation arbustive et arborée qui accompagne ces lieux de vie. Après avoir passé le hameau du Ligondes, la route descend progressivement vers la vallée du Cher. Les visibilitées du projet se réduisent alors rapidement pour être entièrement masquées dans le creux de la vallée. Dans le périmètre de l'AEI, les visibilitées théoriques vers les éoliennes depuis la D435 sont en réalité masquées par la végétation qui borde la route. *Malgré cet absence de vues depuis le creux des vallées, les perceptions du projet restent importantes depuis les autres portions de la D20. L'impact du projet sur cette route est donc évalué comme fort.*

La D915 au nord de l'AER

Dans le secteur nord de l'AER, la D915 parcourt le fond de la vallée du Cher en longeant le cours de la

rivière. Elle traverse notamment le bourg de Chambonchard.

Globalement, les vues vers le projet sont masquées par le relief encaissé de la vallée du Cher. Un tronçon de visibilité a été identifié le long de cette route, localisé à l'est de Chambonchard. Seules quelques extrémités de pales en mouvement seront visibles au-dessus du versant boisés de la vallée. *L'impact du projet sur cette route est évalué comme très faible.*

La D109 au nord de l'AER

En limite nord de l'AEI, la D109 permet de rejoindre Le Gentioux, situé dans l'AER, depuis Chambonchard. Un court tronçon de visibilité a été identifié au niveau du versant exposé sud de la vallée du Cher. Seules les extrémités de pales en mouvement au-dessus du versant boisé sont visibles. Depuis le fond de la vallée, les vues vers le projet sont masquées par le relief. *L'impact du projet éolien sur la D109 est évalué comme très*



Photographie 153 : Vue sur le projet éolien en esquisse depuis les abords de la D25, au sud de Lonlevade (Vue 27 du carnet de photomontages en annexe).



Photographie 154 : Vue sur le projet éolien en esquisse depuis les abords de la D20, au niveau des hameaux de Langlade et Sevenne (Vue 23 du carnet de photomontages en annexe).

6.2.6.5 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques

Le tableau page suivante reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des impacts du projet sur ces éléments patrimoniaux est faite à partir des visites de terrain, de la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et de l'analyse de photomontages.

Description des effets du projet sur les monuments historiques

Sur les deux monuments recensés dans l'AEI, un seul est véritablement concerné par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité).

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des monuments sont décrits ci-dessous et dans le tableau suivant.

Église Saint-Martin de Tours (MH n°74, enjeu modéré)

L'église était autrefois sous le patronage de l'abbaye de Chambon-sur-Voueize. D'origine romane, du XII^{ème} siècle, elle se compose d'une nef à chevet plat, construite en pierres de taille de granit. L'église, de taille modeste, est située au cœur du bourg de Chambonchard, face à la mairie.

Quelques visibilités en direction de la partie haute des éoliennes E1 et E2 sont observées depuis le sud du périmètre de protection du monument, le long de la D109, mais sans covisibilité possible. Le relief en creux de la vallée masque les autres vues en direction du projet depuis les abords du monument. *L'impact du projet éolien sur l'église Saint-Martin de Tours est évalué comme nul.*

Château de Ligondeix (MH n°75, enjeu modéré)

L'édifice est formé d'un corps de logis quadrangulaire auquel est accolé, à l'ouest, un autre corps de bâtiment en retour d'équerre. Le corps de logis central est la partie la plus ancienne (XIV^{ème} siècle).

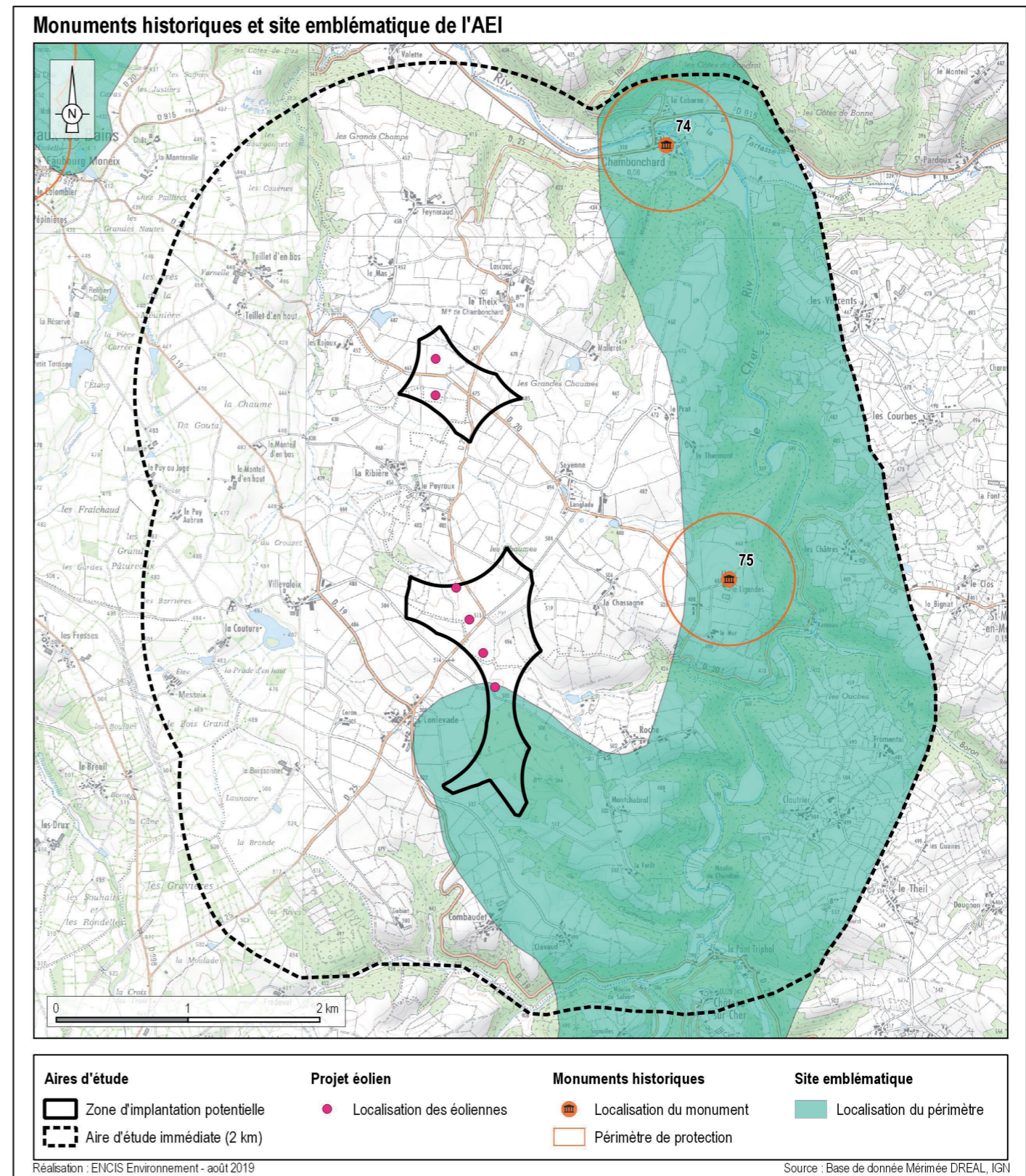
Des visibilités directes vers le projet sont observées depuis le monument et ses abords immédiats (Vue 17 du carnet de photomontages). Un relief ainsi que quelques arbres ponctuels atténuent les visibilités en direction du projet. Des covisibilités seront également possibles depuis les quelques chemins qui sillonnent le périmètre de protection, également supports de la pratique de la randonnée. *L'impact du projet éolien sur le château de Ligondeix est évalué comme modéré.*

Description des effets du projet sur les sites protégés inscrits / classés

Aucun site protégé n'a été recensé lors de l'état initial.

Description des effets du projet sur les sites patrimoniaux remarquables

Aucun site patrimonial remarquable n'a été recensé lors de l'état initial.



Carte 63 : Relation du projet avec les éléments patrimoniaux dans l'AEI.

Description des effets du projet sur les sites emblématiques

L'aire d'étude immédiate comprend un site emblématique qui est listé et décrit dans le paragraphe et le tableau suivants.

La vallée du Cher

Dans le périmètre de l'AEI, le site emblématique prend en compte le fond de la vallée du Cher, ses versants encaissés ainsi que les rebords de plateaux adjacents sur environ 300 à 400 mètres selon les secteurs. On note également un décroché du périmètre vers l'ouest pour englober le Bois de la Roche ainsi qu'un court vallon adjacent dans lequel s'écoule le ruisseau de Chantemerle.

Dans le périmètre de l'AEI, les vues en direction du projet depuis le périmètre du site emblématique sont assez fréquentes. Elles se concentrent par contre essentiellement au niveau des rebords de plateau. Depuis le creux de la vallée, les visibilitées vers le projet sont masquées par le relief. Depuis la rive droite de la vallée du Cher, les vues sont plus lointaines mais le projet marque assez nettement le paysage (Vue 13 du carnet de photomontages). Les visibilitées les plus directes vers les éoliennes sont identifiées depuis la limite ouest du site emblématique, et notamment à proximité des hameaux de Roche, le Ligondes ou le Prat et le Thermont. A noter que l'éolienne E6 est localisée dans le périmètre du site emblématique. *L'impact du projet éolien sur le site emblématique de la vallée du Cher est évalué comme modéré.*

Description des effets du projet sur les lieux touristiques et récréatifs

Parmi les huit sites touristiques de l'aire immédiate, six sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité).

Eglise Saint-Martin de Tours

Cette église est également protégée au titre des monuments historiques. Elle est décrite et l'impact du projet est évalué dans les paragraphes précédents. *Pour rappel, son enjeu est modéré est l'impact est évalué comme nul.*

Le château de Ligondeix

Ce château est également protégé au titre des monuments historiques. L'impact du projet sur ce monument est évalué dans les paragraphes précédents. *Pour rappel, son enjeu est modéré est l'impact du projet est également évalué comme modéré.*

Parcours de pêche le long du Cher

Le parcours de pêche est localisé au plus près de la rivière, dans le creux de la vallée. Ce secteur ne permet aucune vue en direction du projet éolien du fait du relief encaissé de la vallée. *L'impact du projet éolien est évalué comme nul.*

Les chemins de randonnée

En dehors des sites mentionnés précédemment, de nombreux sentiers de petite randonnée parcourent l'AEI et permettent de découvrir ses paysages (cf. carte page suivante). Les visibilitées depuis ces sentiers sont extrêmement variables et dépendent notamment de la distance aux éoliennes, du relief et des ouvertures visuelles dans la trame bocagère.



Photographie 155 : Vue en direction du projet éolien en esquisse depuis les abords du château de Ligondes (MH n°75), localisé en limite ouest du site emblématique de la vallée du Cher.

Routes vallonnées de la Combraille

Ce circuit de randonnée de plus de 52 km permet de découvrir le paysage vallonné de cette partie de la Combraille. Il relie quelques bourgs de moyenne importance qui comportent des éléments patrimoniaux ainsi que des hébergements touristiques tels que Marcillat-en-Combraille, localisé dans le périmètre de l'AER. *L'enjeu de ce circuit est évalué comme modéré.*

Dans le périmètre de l'AEI, le circuit de randonnée emprunte le relief encaissé de la vallée du Cher. Les vues sont majoritairement masquées par le relief. Quelques perceptions partielles des éoliennes sont possibles depuis la partie haute des versants de la vallée. *L'impact du projet éolien est évalué comme très faible.*

Tour d'Évaux-les-Bains

Le circuit d'Évaux-les-Bains permet d'apprécier des éléments patrimoniaux contenus dans la ville ainsi que la campagne bocagère environnante située au sud-est. *L'enjeu est évalué comme modéré.*

Dans le périmètre de l'AEI, la trame bocagère est peu développée dans ce secteur, les visibilitées vers le projet éolien sont donc assez franches (Vue 16 du carnet de photomontages). *L'impact du projet éolien sur ce circuit de randonnée est évalué comme modéré.*

Chambonchard

Ce circuit de randonnée longe une portion de la vallée du Cher localisée dans l'AEI et traverse également une partie du site emblématique de la vallée du Cher. *L'enjeu est évalué comme modéré.*

Depuis le creux de la vallée du Cher, les vues sont masquées par le relief. Sur les espaces de plateau adjacents, les vues en direction du projet sont plus directes. (Vue 13, Vue 17 et Vue 19 du carnet de photomontages). *L'impact du projet éolien est évalué comme modéré.*

La vallée sauvage du Cher

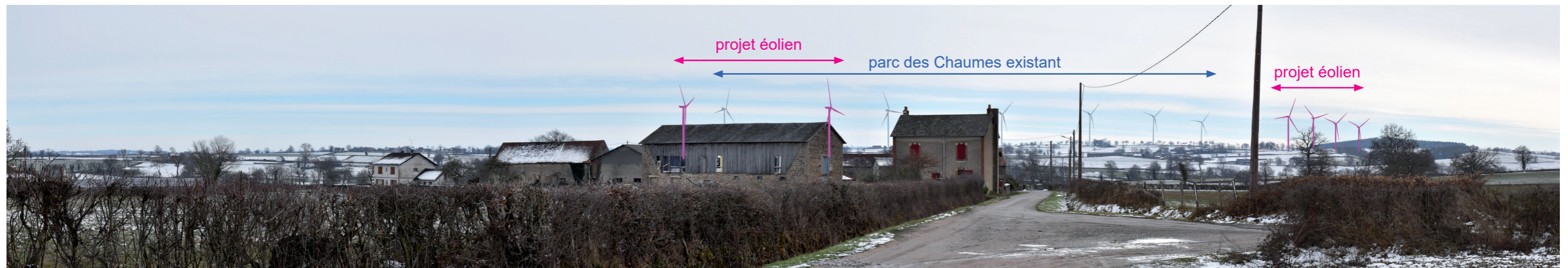
Ce circuit de 12 km emprunte une partie de fond de vallée du Cher, quelques versants escarpés ainsi que les secteurs de plateaux contigus. L'intégralité du sentier est située dans le périmètre du site emblématique de la vallée du Cher. *L'enjeu de cet itinéraire est évalué comme modéré.*

Le sentier emprunte fréquemment les versants abrupts de la vallée pour remonter ensuite vers les espaces de plateau. Dans le creux de la vallée, le relief ainsi que les boisements couvrant les versants masquent les vues vers les éoliennes. Les vues sont plus directes depuis les rebords adjacents, notamment à proximité des lieux de vie et de leur chemin d'accès (Vue 13, Vue 17, Vue 21 et Vue 24 du carnet de photomontages). *L'impact du projet éolien est évalué comme modéré.*

Le circuit des éoliennes

Ce sentier touristique permet de découvrir le parc éolien de Chambonchard, tout en appréciant l'architecture du château de Ligondes ainsi que le paysage sur la vallée du Cher, plus à l'est. Il permet aux touristes et visiteurs de découvrir ce parc éolien dont l'implantation reste cohérente avec la principale structure paysagère présente : la vallée du Cher. Le circuit passe également à proximité des éoliennes du parc en projet de Chambonchard.

Les visibilitées sont importantes depuis l'ensemble du circuit qui passe au plus près des éoliennes E3, E4, E5 et E6. Pour la partie localisée dans la vallée du Cher, les perceptions sont atténuées voire masquées par le relief ainsi que les boisements qui couvrent les versants. *La proximité avec le nouveau projet et sa perception continue tout au long du trajet confère un impact fort sur ce sentier de randonnée.*



Photographie 156 : Vue en direction du projet en esquisse depuis le circuit de randonnée du Tour d'Évaux, près du Teillet d'en Haut (Vue 16 du carnet de photomontages).